



PHOTOS



Nom d'équipe : _____ Mets de Montréal

Pour le 1^{er} mai : minimum 10 noms et 10 photos. **Pour le 15 juin** : documents finaux. Après cette date, amende 100 \$ et suspension du gérant (1 match). Les documents doivent être identiques. Exemple : Sur le contrat le # 1 est Monsieur X vous aurez donc à la photo # 1 Monsieur X. Entre le 1^{er} mai et le 15 juin il n'est pas nécessaire d'envoyer des mises à jour. Tout joueur qui aura joué 1 match devra être sur le contrat. Il ne pourra pas être retiré même si le joueur décide de ne plus jouer. Vous devez envoyer le document par courriel : liguevoyageurs@outlook.com

			
1 Guillaume Ly	2 Vin Ngo	3 Sébastien Rousseau	4 Cédric Groulx
			
5 David Lam	6 Jean-Sébastien Blais-Lapointe	7 Sami Ben Ammar	8 François Langois Vallières
			
9 Stephan Lavoie	10 Tuan Duong	11 Vutha Chhoeung	12 Hector Cerna
			
13 Nicolas Bouchard	14 Antony Voyer	15 Xaydatong Saycocie	16 Jean-Jacques Jr Janvier
			
17 Patrick Hung	18 Guillaume Malo	19 Proeung Noeung	20 Samuel Aubin